



**Direction générale de
l'enseignement obligatoire**

**Service de l'enseignement
spécialisé**

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

**Aux parents des élèves de
l'enseignement obligatoire**

Réf. : GVI/NJN

Lausanne, le 24 septembre 2020

Covid-19 – Procédure en cas de symptômes

Madame, Monsieur,
Chers parents,

Dans le contexte particulier de la gestion de la crise COVID-19, vous êtes nombreux à poser des questions, ce qui est fort compréhensible. Nous souhaitons vous apporter autant d'informations utiles afin de vous renseigner au mieux et dans les meilleurs délais. En premier lieu, nous vous encourageons à consulter le site de l'Etat de Vaud <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/> qui est régulièrement mis à jour et dont le contenu est traduit en plusieurs langues. Vous y trouverez de nombreuses informations ainsi que des réponses aux questions fréquentes, essentiellement, pour ce qui concerne l'école dans le chapitre « [Parents et professionnels de la formation](#) ».

Au verso de ce courrier, nous vous remettons une procédure simple qui devrait vous permettre, ainsi qu'aux enseignant.e.s et autres professionnel.le.s de l'école, de prendre des décisions si les enfants sont malades ou présentent des symptômes liés au COVID-19. Nous vous encourageons à prendre connaissance de cette procédure afin de l'appliquer.

Si vous-même ou vos enfants présentent des symptômes, nous vous invitons à faire le [coronacheck](#). Selon le résultat, veuillez contacter votre médecin traitant ou vous rendre dans un centre de test.

Les [centres de tests](#) sont à disposition mais nous attirons votre attention sur le fait que certains centres n'accueillent pas les enfants. Les horaires d'ouverture peuvent varier.

La direction de l'établissement et les enseignant.e.s restent à vos côtés durant cette période particulière.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous adressons, Madame, Monsieur, chers parents, nos cordiales salutations.

Signé par
Giancarlo Valceschini
Directeur général

Annexe au verso

Procédure quand un-e enfant ou un-e jeune montre des symptômes de maladie ou de rhume à l'école obligatoire

Conseils et recommandations aux enseignant.e.s, autres professionnel.le.s de l'école et aux parents (cette procédure sera revue en fonction de l'évolution)

Quand un élève doit-il rester / rentrer à la maison ?

Quand au moins un des symptômes suivants est apparent

Les symptômes d'une maladie chronique connue ne sont pas pris en compte dans l'évaluation.

